

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Pleine-Fougères

Compte rendu de séance

Séance du 3 Avril 2017

L' an 2017, le 3 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de THÉBAULT Louis, Maire

Présents : M. THÉBAULT Louis, Maire, Mmes : BOUVIER Tiphaine, CHAPELAIN Marie-Claude, CHAPPÉ Mireille, DEBOS Nathalie, PIGEON Sylvie, RONSOUX Nathalie, TRÉCAN Marilyne, MM : BAINS Jean-Claude, BESSONNEAU Christian, BORDIER Jean-Yves, CAYRE Damien, COMBY Albert, COUET Christian, GUILLOUX Sylvain, LELOUP Jean-Pierre, RAULT Jean-François, RONDIN Bruno

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme HIVERT Sylvie à Mme CHAPELAIN Marie-Claude

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 18

Date de la convocation : 27/03/2017

Date d'affichage : 27/03/2017

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de Rennes
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. GUILLOUX Sylvain

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Finances - Budget primitif 2017 : affectation du résultat 2016 - 2017-03/04-01
Finances - Budget primitif 2017 : vote des taux des taxes locales - 2017-03/04-02
Finances - Budget primitif 2017 : approbation du budget Commune - 2017-03/04-03
Finances - Budget primitif 2017 : approbation du budget annexe Le Clos Michel - 2017-03/04-04
Finances - Budget primitif 2017 : approbation du budget Le Marais du Mesnil - 2017-03/04-05

Rue de Normandie - Effacement des réseaux : demande d'étude détaillée au SDE 35 - 2017-03/04-06
 Rue de Normandie - Aménagement du parking et de l'entrée du bourg : approbation du Dossier de Consultation des Entreprises et lancement de la consultation des entreprises - 2017-03/04-07
 Maison des Associations : validation de l'APD - 2017-03/04-08
 Voirie : approbation du programme 2017 - 2017-03/04-09
 Lotissement Le Clos Michel : vente du lot n°10 - 2017-03/04-10
 Indemnités de fonction des élus : modification de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale - 2017-03/04-11
 Finances - A Pleines Foulées : fixation des tarifs de restauration à compter de 2017 - 2017-03/04-12

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 février 2017, remis à chaque conseiller municipal, est adopté à l'unanimité (soit 18 voix pour, Madame BOUVIER étant absente lors de ce vote).

2017-03/04-01 - Finances - Budget primitif 2017 : affectation du résultat 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-5 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 27 mars 2017 ;

Vu la délibération en date du 20 février 2017 approuvant le compte administratif de l'exercice 2016, statuant sur le besoin d'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 et constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 620 905,73 €
- un excédent d'investissement de 8 652,16 €

Considérant que :

Solde d'exécution d'investissement = Excédent d'investissement de clôture	A	8 652,16 €
Restes à réaliser Investissement		
– Recettes	B	239 772,00 €
– Dépenses	C	721 610,35 €
Le solde d'exécution d'investissement, rectifié des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait ressortir un Besoin de financement	C-A-B	473 186,19 €

Considérant qu'en comptabilité publique M14, le résultat de l'année précédente doit faire l'objet d'une affectation et doit couvrir en priorité le besoin de financement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (soit 18 voix pour, Madame BOUVIER étant absente lors de ce vote), décide :

- d'affecter à la section d'investissement, compte 1068, la totalité de l'excédent de fonctionnement soit la somme de 620 905,73 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 18 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Arrivée de Madame Typhaine BOUVIER.

2017-03/04-02 - Finances - Budget primitif 2017 : vote des taux des taxes locales

Vu l'état de notification des bases prévisionnelles d'imposition de 2017 au titre de la taxe d'habitation et des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties ;

Vu le montant prévisionnel du produit des trois taxes à taux constant pour 2017 ;

Vu l'avis de la commission finances en date du 27 mars 2017 proposant d'augmenter les taux de 1 % ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

– de fixer les taux d'imposition pour l'année 2017 comme suit :

Taxe d'habitation : 15,03 %

Taxe foncier bâti : 17,99 %

Taxe foncier non bâti : 49,38 %

– d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 19 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

2017-03/04-03 - Finances - Budget primitif 2017 : approbation du budget Commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-1 et suivants ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 27 mars 2017 ;

Vu le rapport de présentation du budget primitif 2017 du budget principal de la commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par 15 voix pour et 4 abstentions (Messieurs COUET, LELOUP et RAULT et Madame RONSOUX), décide :

– d'adopter le budget primitif du budget principal "Commune de Pleine-Fougères" pour l'exercice 2017 comme suit :

<i>BUDGET PRINCIPAL "COMMUNE DE PLEINE-FOUGÈRES" 2017</i>		
	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 715 246,88	1 715 246,88
INVESTISSEMENT	1 551 158,54	1 551 158,54

– de charger Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur Municipal, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération ;

– d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

A la majorité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 4)

2017-03/04-04 - Finances - Budget primitif 2017 : approbation du budget annexe Le Clos Michel

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-1 et suivants ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 27 mars 2017 ;

Vu le rapport de présentation du budget primitif 2017 du budget annexe « Lotissement Le Clos Michel » ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

– d'adopter le budget primitif du budget annexe « Lotissement Le Clos Michel » pour l'exercice 2017 comme suit :

<i>BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT LE CLOS MICHEL" 2017</i>		
	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	669 003,97	669 003,97
INVESTISSEMENT	569 138,97	569 138,97

– de charger Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur Municipal, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération ;
 – d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 19 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

2017-03/04-05 - Finances - Budget primitif 2017 : approbation du budget Le Marais du Mesnil

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-1 et suivants ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 27 mars 2017 ;

Vu le rapport de présentation du budget primitif 2017 du budget « Marais du Mesnil » ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

– d'adopter le budget primitif du budget « Marais du Mesnil » pour l'exercice 2017 comme suit :

<i>BUDGET " MARAIS DU MESNIL " 2017</i>		
	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	11 807,86	11 807,86

– de charger Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur Municipal, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération ;
 – d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 19 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

2017-03/04-06 - Rue de Normandie - Effacement des réseaux : demande d'étude détaillée au SDE 35

Considérant l'avancée du projet d'aménagement d'un parking rue de Normandie et de sécurisation de l'entrée du bourg ;

Considérant alors l'opportunité d'effacer les réseaux aériens existants rue de Normandie ;

Vu la demande de la commune au SDE 35 pour la réalisation d'une étude sommaire pour l'effacement du réseau électrique ;

Vu le courrier du SDE 35 en date du 16 mars 2017, ainsi que l'étude sommaire relative à l'effacement des réseaux rue de Normandie ;

Considérant que l'estimation des travaux pour l'effacement du réseau électrique s'élève à un montant de 71 640 euros TTC ;

Considérant alors que, si la commune souhaite s'engager dans la réalisation de ces travaux, il convient de demander au SDE 35 la réalisation d'une étude détaillée prenant en compte l'effacement de tous les réseaux aériens (électrique, éclairage public, téléphone...);

Considérant alors la proposition de s'engager dans la réalisation de ces travaux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de s'engager à réaliser les travaux d'effacement des réseaux rue de Normandie, du passage à niveau dans le prolongement de l'Avenue des Prunus à l'entrée du centre de secours ;
- de demander au SDE 35 de faire réaliser l'étude détaillée d'effacement des réseaux pour ce secteur ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 19 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

2017-03/04-07 - Rue de Normandie - Aménagement du parking et de l'entrée du bourg : approbation du Dossier de Consultation des Entreprises et lancement de la consultation des entreprises

Vu la délibération n°04 du 10 octobre 2016 décidant de lancer le projet d'aménagement du parking rue de Normandie et validant le scénario à réaliser ;

Vu la délibération n°10 du 19 décembre 2016 chargeant Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine pour la réalisation des travaux d'aménagement du parking rue de Normandie au titre des amendes de police ;

Considérant que la mission de maîtrise d'oeuvre est confiée au cabinet Atelier Découverte de Saint-Malo ;

Considérant que cet aménagement comprendra la création de 15 places de stationnement en bataille, d'espaces paysagers, de passages piétons et d'une zone de ralentissement pour les véhicules rue de Normandie ;

Considérant que le montant des travaux est estimé à 72 158,00 euros HT ;

Vu le dossier de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux présenté par le cabinet Atelier Découverte ;

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement urbain, sécurité et grands travaux en date du 09 février 2017 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le dossier de consultation des entreprises présenté par le cabinet Atelier Découverte ;
- de lancer la consultation des entreprises suivant la procédure adaptée des marchés publics ;
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 19 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

2017-03/04-08 - Maison des Associations : validation de l'APD

Vu la délibération n°01 du 14 décembre 2015 décidant d'approuver le projet d'implantation d'une maison des associations au sein du bâtiment de l'auberge de jeunesse et de valider le lancement d'une procédure d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour assister la commune pour ce projet ;

Vu la délibération n°02 du 19 décembre 2016 décidant d'attribuer la mission de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de la maison des associations et du gîte d'étape au cabinet Lesquen Architecture de Dol-de-Bretagne (35120) pour un montant provisoire de 9 500,00 euros HT (taux de 9,5% x coût prévisionnel des travaux de 100 000 € HT) ;

Vu la délibération n°14 du 20 février 2017 chargeant Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine au titre de la DETR, ainsi qu'auprès de tout autre financeur ;

Vu l'Avant-Projet Définitif présenté par le cabinet Lesquen Architecture comportant 12 lots pour l'ensemble des travaux ;

Vu le coût estimatif des travaux s'élevant à 138 600 euros HT ;

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement urbain, sécurité et grand travaux en date du 9 mars 2017 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par 15 voix pour et 4 abstentions (Messieurs COUET, LELOUP et RAULT et Madame RONSOUX), décide :

- de valider l'avant-projet définitif présenté par le cabinet Lesquen Architecture pour les travaux d'aménagement de la maison des associations et du gîte d'étape ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

A la majorité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 4)

2017-03/04-09 - Voirie : approbation du programme 2017

Vu le programme de modernisation de la voirie proposé le 31 mars 2017 par la commission Affaires rurales et voirie pour l'année 2017, s'établissant comme suit :

Travaux de base

Campagne :

● **Enrobé :**

- Le val aux Bretons : 250 ml - 750 m²
- Le Bas Goulet : 56 ml - 168 m²
- L'Isle Saint-Samson : 120 ml - 360 m²
- La Roirie : 480 ml - 1440 m²
- Ville Orvé : 1000 ml - 3000 m²

Travaux en option

Campagne :

● **Bicouche :**

- La Roirie : 150 ml - 450 m²

Bourg/Agglomération

● **Enrobé**

- Rue du Chauffaut : 2300 m²

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le programme de modernisation de la voirie élaboré pour l'année 2017 ;
- de lancer la consultation des entreprises selon la procédure adaptée des marchés publics pour la réalisation des travaux ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

A l'unanimité (pour : 19 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

2017-03/04-10 - Lotissement Le Clos Michel : vente du lot n°10

Vu la promesse d'achat signée par Monsieur CHAUVIN Clément et Madame CHAUVIN née PARMÉ Emmanuelle demeurant ensemble à PLEINE-FOUGERES, 1B impasse du Léez, pour l'acquisition du lot n°10 du lotissement Le Clos Michel situé 9 rue Monseigneur Ménard ;

Considérant que le prix au mètre carré est décomposé comme suit : prix HT du terrain nu (6,57 €) + marge HT (59,43 €) + TVA sur marge (11,89 €) = prix au mètre carré (77,89 €) ;

Considérant que le prix de ce lot n°10 consistant en la parcelle cadastrée section AD numéro 373 d'une contenance de 564 m² a été fixé à 43 929,96 euros aux termes d'une délibération en date du 05 septembre 2013 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de vendre à Monsieur CHAUVIN Clément et Madame CHAUVIN née PARMÉ Emmanuelle, le lot n°10 du lotissement Le Clos Michel consistant en la parcelle cadastrée AD 373 d'une contenance de 564 m² moyennant le prix de 43 929,96 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de vente qui sera passé devant Maître Sandra DEVÉ, Notaire à Pleine-Fougères, ainsi que toutes les pièces relatives au dossier.

A l'unanimité (pour : 19 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

2017-03/04-11 - Indemnités de fonction des élus : modification de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale

Vu les articles L.2123-20, L.2123-22, L.2123-23, L.2123-24, L.2123-24-1, R. 2123-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°14 du 08 avril 2014 fixant les taux et indemnités pour le Maire et les adjoints ;

Vu le décret n°2016-670 du 25 mai 2016 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation ;

Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation ;

Vu la circulaire n°16-030276-D du 15 mars 2017 relative aux montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux applicables à partir du 1er février 2017 ;

Considérant que les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de Maire et d'Adjoints au Maire sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale ;

Considérant que le point d'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique a été revalorisé au 1er février 2017 et que cette revalorisation s'applique de fait aux indemnités versées actuellement au Maire et aux adjoints de Pleine-Fougères ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de verser mensuellement les indemnités de fonction au Maire et aux Adjoints, dans les proportions telles que fixées par délibération du 08 avril 2014, à savoir 49,45 % pour le Maire et 15,18 % pour les adjoints de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale ;
- d'inscrire au budget de la commune les crédits nécessaires au versement des indemnités de fonction.

A l'unanimité (pour : 19 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

2017-03/04-12 - Finances - A Pleines Foulées : fixation des tarifs de restauration à compter de 2017

Vu la délibération n°11 du 19 décembre 2016 fixant les tarifs à compter du 1er janvier 2017 ;

Vu la délibération n°13 du 20 février 2017 fixant les tarifs pour la manifestation "A Pleines Foulées" à compter de 2017 ;

Considérant la nécessité de fixer un nouveau tarif à compter de 2017 pour la restauration pour la manifestation « A Pleines Foulées » qui a lieu chaque année le week-end de Pâques (sauf exception) ;

Considérant la proposition de la commission Finances en date du 27 mars 2017 de fixer les tarifs comme suit :

RESTAURATION :

Menu tête de veau : 16 €

Menu de substitution : 16 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les tarifs tels que présentés à compter de l'édition 2017 de la manifestation "A Pleines Foulées" ;
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

A l'unanimité (pour : 19 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

Séance levée à: 22:35

En mairie, le 04/04/2017
Le Maire
Louis THÉBAULT